

Procès-verbal n°6 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Vendredi 27 octobre 2023
À :	Dématérialisée
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, LAGANDRE Sophie Margaux et Léa PHEULPIN
Excusée :	Mme Stéphanie ALBEROLA

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023

U15 F à 8

Match N°26940104 : FOOT TERRE CAMARGUE/Sto AIMARGUES

La commission

Constatant l'absence de feuille de match numérique à ce jour pour la rencontre en rubrique,
Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 – Feuille de match

(...)

Débit : Aimargues 50€ pour non-utilisation FMI (art. 53 et 72 des RG du District). Explications tardives (le 23.10.23)

Senior F à 8

Match n° 26550405 : ST HILAIRE/US MONOBLETOISE du 08.10.23

La commission,

Constatant l'absence de feuille de match numérique à ce jour pour la rencontre en rubrique,
Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 – Feuille de match

(...)

Débit : ST HILAIRE 100€ pour non-utilisation de la FMI (art. 53 et 72 des RG du district)

Rassemblement féminin des U12 aux U15 du 21 octobre

Plus de 80 joueuses ont participées à ce rassemblement qui s'est déroulé dans de très bonnes conditions.

Remerciements :

- A la Mairie pour le prêt de leurs installations
- Aux dirigeants de St. Beaucaire FC pour leur aide précieuse
- A nos deux arbitres féminines Emma BONFANTI et Léane TABARRACCI
- Aux Techniciens du District Gard Lozère encadrés par Frédéric ALCARAZ et Lionel ROCHETTE



La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Nadine GRECO

